


AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Que lors d'une séance tenue le 4 novembre 2019, le Conseil de Saint-Nazaire a adopté un projet de règlement sous le numéro 373-19 portant sur :
 - Ajout des marges prescrites en zone 121-R pour un usage de service de garde en centre de la petite enfance; (Quartier Boréal);
 - Ajout à la zone 62-F d'un usage de résidence bifamiliale isolée; (Chemin de L'Érablière);
 - Modification des marges d'implantation pour un usage de mini-maison dans la zone 62-F; (Quartier de mini-maison);
 - Ajout à la zone 114-M d'un usage de résidence multifamiliale; (rue Principale Ouest);
 - Modification de la limite de la zone 41-V vers le sud à même une partie de la zone 38-A via (Chemin du Pic);
 - Ajoute des dispositions applicables aux cours avant qui ne sont pas la cour de la façade du bâtiment principale sur un emplacement d'angle.
2. Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
3. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 2 décembre à 20 h** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués;
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donnée à Saint-Nazaire, ce 13 novembre 2019.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet et sur le site internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 13^e jour de novembre 2019.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier